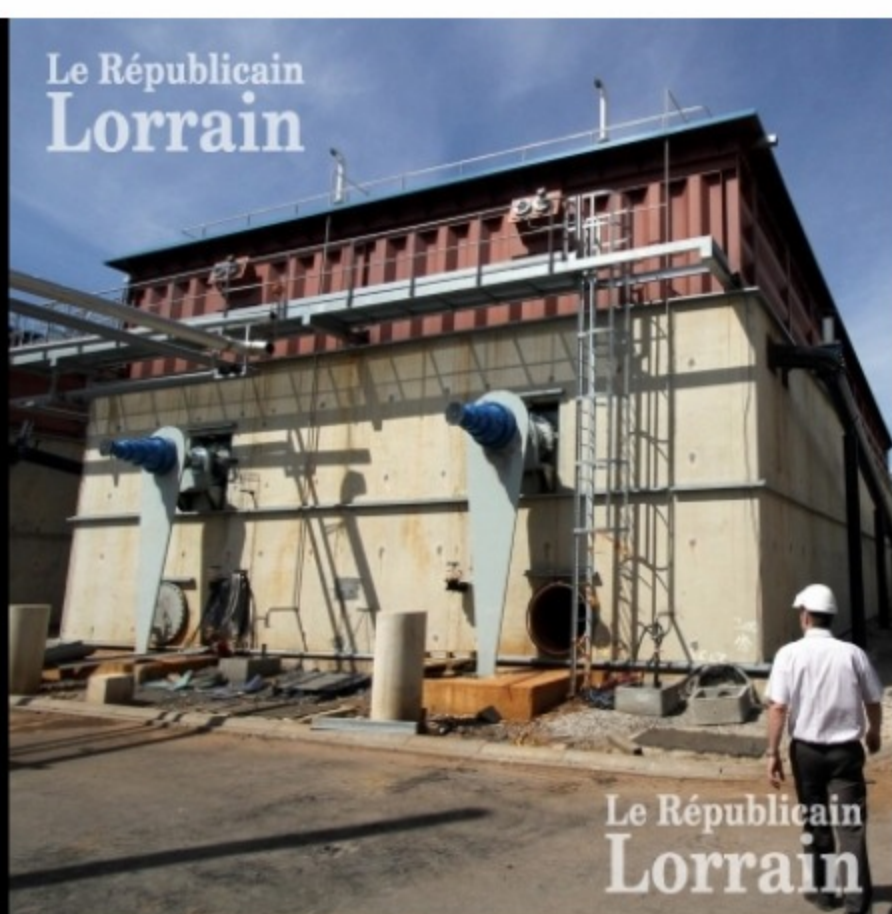


Boues de méthanisation du Sydeme : feu vert à l'épandage en Moselle-Est

Le préfet a autorisé l'épandage de digestats, boues issues de l'usine de méthanisation de Morsbach près de Forbach. Ces rejets seront disséminés en pleins champs sur 4 000 hectares en Moselle-Est. Le projet est contesté.

VU 64 FOIS | LE 09/11/2017 À 12:50 | MIS À JOUR À 12:59



L'usine de méthanisation de Morsbach produit du gaz à partir de nos biodéchets mais aussi des digestats. Ces rejets sous forme de boues vont pouvoir être disséminés dans des champs un peu partout en Moselle-Est. Photo RL



Cette fois, le feu vert est bel et bien donné. Le Sydeme va pouvoir épandre en plein champs les rejets, ou digestats, de l'usine de méthanisation de Morsbach, près de Forbach.

Un arrêté a été pris en date du 18 octobre, le préfet autorise le Sydeme (syndicat des déchets ménagers de Moselle-Est) à épandre des digestats, issus de l'usine de méthanisation de Morsbach, sur des terres agricoles disséminées sur près de [4 000 hectares à l'est du département](#), avec le concours d'agriculteurs partenaires de l'opération. Les boues seront utilisées sur des terres agricoles notamment au pays de Bitche entre Achen et Gros-Réderching, autour de Farébersviller et Théding, de Forbach et Behren, de Faulquemont, de Sarreguemines... L'épandage pourra avoir lieu jusqu'à 50 mètres des habitations.

Le préfet estime que c'est nutritif pour les cultures

Ces restes de méthanisation sous forme de boues n'ont pas la norme pour être considérés comme compost. Néanmoins, leur épandage en pleins champs est possible, le préfet considérant que « les digestats peuvent présenter un intérêt pour les sols ou la nutrition des cultures » et que « les valeurs limites de teneur en inertes et impuretés » sont respectées. L'arrêté préfectoral valide la dispersion de 7 400 tonnes de digestats par an, avec l'accord d'agriculteurs partenaires de l'opération.

Les internautes contre à 81 %, les associations environnementales s'inquiètent

Mais cette question est controversée. Dix-neuf maires, dont ceux de Forbach, Puttelange, Behren..., ont émis [un avis défavorable à la dispersion de ces rejets](#). Des associations environnementales ont produit des argumentaires écrits pour dénoncer cet épandage. C'est le cas de l'ADPSE (association de défense contre la pollution de Sarreguemines et environs) ou de l'ADEPRA (association de défense de l'environnement de Petite-Rosselle). Ces associations pointent notamment du doigt les digestats pour leur teneur en plastiques, verre et surtout en métaux lourds. Isabelle Hoellinger, de l'ADPSE, s'inquiète principalement pour les ressources souterraines en eau. Elle réclame une réunion avec les responsables du Sydeme afin de convenir d'un débat sur l'amélioration de la qualité des digestats.

De leur côté, le président et le directeur général du Sydeme ont toujours soutenu que les digestats « ne sont pas des polluants ». Au contraire, Serge Starck et Serge Winkelmuller assurent que la faible quantité de métaux lourds sera même bénéfique aux sols. Ils promettent de veiller [aux éventuelles nuisances olfactives](#).

Mais ils ont du mal à convaincre le grand public des bienfaits de leur projet.

Lors d'un vote organisé sur notre site internet, 81 % des internautes ont répondu qu'ils étaient [en désaccord avec l'épandage des boues du Sydeme](#). 848 personnes ont participé à ce vote.

Stéphane MAZZUCOTELLI

Partager

